





NOTICE D'INFORMATION EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS –

BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL Ou candidat non évalué en CCF par son établissement
INFORMATIONS GENERALES		
Qui gère l'examen ?	L'établissement scolaire si habilité et sous la responsabilité du rectorat	Le service de la Direction des Examens et Concours (DEC) au Rectorat Bureau DEC3 dec3@ac-toulouse.fr
Qui organise l'examen obligatoire d'EPS ?	L'établissement scolaire du candidat <i>Il est indispensable de respecter le calendrier et l'organisation mise en place par l'établissement.</i>	Le pôle EPS du bureau DEC 3 du rectorat de Toulouse
Dans quelle application est géré mon examen ?  Nouvelle application	CYCLADES (accès établissement)	CYCLADES
A qui s'adresser pour des informations au sujet de l'EPS?	Enseignants EPS du lycée Secrétariat, CPE Site EPS - Académie de Toulouse	Pôle DEC3 EPS du rectorat de Toulouse Département 31 : Dominique DEDIEU-DUJOLS dominique.dedieu-dujols@ac-toulouse.fr 05 36 25 78 17 Départements hors 31 : Nadège GAUTIER nadege.gautier@ac-toulouse.fr 05 36 25 78 14 Site EPS - Académie de Toulouse
Quand s'inscrire ?	Du 30 novembre au 16 décembre 2020 au sein de l'établissement et selon un menu d'activités proposé au candidat	Du 04 décembre 2020 au 07 janvier 2021 sur le site du Rectorat lors de l'inscription à l'examen.
Comment vérifier l'inscription ?	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades ou distribution par le secrétariat de l'établissement - Vérification par le candidat + signature <i>Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et de la remettre avec les autres éléments du dossier au secrétariat de votre établissement. Toute modification doit être notée en rouge sur le document.</i> - Conserver une copie de la confirmation d'inscription	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades et impression papier - Vérification par le candidat + signature <i>Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et le choix des activités (pas de changement après les inscriptions) et de la téléverser avec les autres éléments du dossier dans l'espace Cyclades. Toute modification doit être notée en rouge sur le document.</i> - Conserver une copie numérique de la confirmation d'inscription
Où se déroule l'évaluation ?	Dans l'établissement scolaire du candidat en contrôle en cours de formation CCF	Dans un centre d'examen désigné par le rectorat en contrôle ponctuel <i>Attention : En fonction des activités choisies l'épreuve n'a pas toujours lieu dans le département d'inscription.</i>
Quand se déroule l'évaluation ?	A la fin de chaque cycle d'enseignement de l'activité (un CCF par trimestre)	Entre avril et fin mai 2021
Comment recevoir la convocation à l'examen ?	Information par voie d'affichage, par l'enseignant d'EPS (Cf. organisation de chaque établissement)	Téléchargement de la convocation sur l'espace Cyclades <i>Attention : signaler tout changement d'adresse mail à la DEC3</i>
Quels sont les attendus des épreuves ?  Nouveaux référentiels	Attendus de fin de lycée (AFL) : Texte de référence : Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 site académique de l'EPS	Attendus de fin de lycée (AFL) : Texte de référence : Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 site académique de l'EPS
DETAILS DES ACTIVITES EVALUEES	En CCF : Choix spécifique proposé dans chaque établissement	Candidats individuels : Epreuves nationales
Candidat apte	Protocole de 3 activités Annexe 1 de la Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019	2 activités au choix parmi les 3 activités proposées Annexe 2 de la Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 <ul style="list-style-type: none"> > Danse > Tennis de table > Demi-Fond (800m)
Candidat apte partiel	Protocole à mettre en place avec l'enseignant selon l'inaptitude	Sur avis médical choix d'une activité parmi les 3 proposées : (Cf. Site académique EPS) <ul style="list-style-type: none"> > Natation (nage de durée) > Danse (chorégraphie individuelle) > Lancer de poids
Candidat apte partiel reconnu par la MDPH	Protocole à mettre en place avec l'enseignant selon le handicap	Sur avis médical choix d'une activité parmi les 4 proposées : (Cf. Site académique EPS) <ul style="list-style-type: none"> > Natation (nage de durée) > Danse (chorégraphie individuelle) > Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuil) > Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)

NOTICE D'INFORMATION EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS –

BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

		Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL Ou candidat non évalué en CCF par son établissement
DOCUMENTS A RETOURNER (conserver un double des documents)			
Candidat apte		Vérifier la confirmation d'inscription EPS apte en CCF Pas de fiche d'inscription à retourner	Vérifier les choix d'activité sur la confirmation d'inscription Aptitude a priori retenue
Candidat apte partiel		Justificatif à transmettre par le candidat au secrétariat de l'établissement Exemple de Certificat médical type Document à conserver par l'établissement	Fiche EPS adaptée BGT-CAP 2021 à téléverser dans l'espace Cyclades avec les autres documents d'inscription
Candidat reconnu par la MDPH		Justificatif à transmettre par le candidat au secrétariat de l'établissement Exemple de Certificat médical type Document à conserver par l'établissement	Fiche EPS MDPH à téléverser dans l'espace Cyclades avec les autres documents d'inscription
Candidat inapte total  Nouvelle procédure		Certificat médical justifiant de l'inaptitude totale (mention du nom/prénom du candidat et de l'examen présenté) à envoyer au rectorat DEC3 avec, si nécessaire, les autres justificatifs d'inscription. Conserver une copie dans l'établissement. Seul un candidat ayant fourni un certificat médical pour inaptitude totale à l'année peut s'inscrire inapte total au moment de l'inscription. Rappel : si la situation d'un candidat évolue en cours d'année l'enseignant d'EPS peut déclarer les inaptitudes partielles et/ou totales lors de la saisie des notes dans EPSNET Exemple de Certificat médical type	Fiche EPS adaptée BGT-CAP 2021 à téléverser dans l'espace Cyclades avec les autres documents d'inscription
Candidat demandant la conservation de notes		A l'inscription, cocher l'activité EPS sur le formulaire de demande de conservation de notes. Pas de demande rétroactive. Attention : la conservation de notes dispense des épreuves en CCF mais ne dispense de cours. La nouvelle réglementation inclut les notes du livret scolaire dans le calcul de la note du bac. Le candidat doit donc aller en cours d'EPS pour être noté en contrôle continu.	A l'inscription, cocher l'activité EPS sur le formulaire de demande de conservation de notes. Pas de demande rétroactive.
Candidat SHN uniquement		Fiche EPS spécifique « SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN) - FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'EPS » à retourner dès l'inscription au secrétariat de l'établissement A envoyer par l'établissement au rectorat avec, si nécessaire, les autres justificatifs d'inscription.	Fiche EPS SHN 2021 à téléverser dans l'espace Cyclades avec les autres documents d'inscription
NOTATION			
Cas général candidat apte		Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points
Candidat SHN  Nouvelle réglementation		Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points. Une des 3 activités qui correspond à la spécialité du candidat est notée 20/20 (sous réserve de validation du statut).	Non concerné
Candidat apte partiel ou candidat reconnu par la MDPH		Moyenne des activités évaluées sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
Candidat inapte	Dispensé pour une épreuve	Dispensé si justificatif donné à l'établissement immédiatement ou au plus tard dans les 48h après la date du CCF concerné. Possibilité de passage du rattrapage	Pas de possibilité de dispense d'une seule activité Dans le cas de l'impossibilité de présenter une des deux activités, le candidat sera dispensé pour les deux.
	Inapte total	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.

NOTICE D'INFORMATION EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS –

BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL Ou candidat non évalué en CCF par son établissement
--------------------------	--

ABSENCE A L'EXAMEN		
Délai de justification de l'absence	Si absence à un examen du CCF, informer immédiatement le lycée (téléphone + mail)	Informer immédiatement la DEC par téléphone ou mail. Puis envoyer le justificatif au plus tard 48h après la date de l'examen
Absence pour cas de force majeure (maladie avec certificat médical, accident, deuil)	Justificatif original à fournir obligatoirement au lycée <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>	Justificatif original à adresser par courrier postal + copie convocation à la DEC 3 EPS <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>
Conséquence de la non production d'un justificatif	Absence à chaque activité non évaluée équivaut à la note zéro	Absence à 1 activité sur 2 le jour de l'épreuve = note divisée par 2 Absence aux 2 activités d'EPS = 0
RAPPEL Certificat médical	Le certificat médical fourni par le candidat doit obligatoirement « couvrir » la (ou les) date(s) précise(s) d'examen(s) et comporter les mentions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - les dates de début et de fin de l'inaptitude, - la durée de l'inaptitude quand aucune date de fin ne peut être donnée, - la date de délivrance du certificat, le cachet et la signature du médecin. <i>Attention : Tout certificat médical postdaté, antidaté, ne comportant pas l'une des mentions rappelées ci-dessus, ou, non transmis dans les délais par le candidat ne pourra pas être pris en compte au titre d'une dispense par la commission académique de validation des notes d'EPS.</i>	